

## **Politique publicitaire de l'OHDQ**

### **Buts de la politique publicitaire de l'OHDQ**

Le conseil d'administration de l'*Ordre des hygiénistes dentaires du Québec (OHDQ)* a adopté la présente politique publicitaire le 17 septembre 2010 afin d'établir les modalités des contenus rédactionnel et publicitaire tout en assurant que la mission, la vision et les valeurs de l'**OHDQ** soient préservées, et ce, en conformité des lois et règlements en vigueur. L'adoption d'une telle politique établit des critères clairs et objectifs et permet donc à l'**OHDQ** d'accepter, ou de refuser le cas échéant, des messages et des publicités à être véhiculés dans ses publications dont notamment *L'Explorateur*, le *Mots d'Ordre* et le site internet de l'**OHDQ**.

### **Mission, vision et valeurs de l'OHDQ**

La mission première de l'**OHDQ** est d'assurer la protection du public en veillant à la qualité de l'exercice de la profession. L'**OHDQ** contribue à l'amélioration de la santé buccodentaire des Québécois en s'assurant que les hygiénistes dentaires possèdent les compétences pertinentes. L'**OHDQ** soutient le leadership de ses membres en matière de prévention et d'éducation et encourage l'atteinte de l'excellence dans l'exercice de la profession.

La vision de l'**OHDQ** est l'amélioration continue de la santé buccodentaire de toute la population, l'accroissement de l'accessibilité aux soins préventifs en hygiène dentaire, le leadership des hygiénistes dentaires en matière d'éducation et de prévention en santé buccodentaire et finalement la sensibilisation du public à l'importance de la qualité des actes posés par les hygiénistes dentaires et ses effets bénéfiques sur la santé générale des personnes. Les valeurs privilégiées par l'**OHDQ** pour la profession d'hygiéniste dentaire sont la rigueur, l'empathie, l'engagement, l'interdisciplinarité, la cohérence et le respect.

### **Contenu rédactionnel et publicitaire de l'OHDQ**

Les publications de l'**OHDQ** sont des sources d'information fiables et crédibles qui contribuent depuis plus de 20 ans à l'avancement de la profession d'hygiéniste dentaire. Ces publications ont pour mission d'offrir aux membres de l'information variée tant sur des enjeux importants, touchant de près ou de loin l'hygiène dentaire, que sur les activités, les services, les décisions, les politiques et de la réglementation liés à l'Ordre. Ces publications permettent également une mise à jour des connaissances des membres de l'**OHDQ** tout en contribuant, en partie, à la formation continue obligatoire.

La publication d'articles et d'annonces publicitaires ne signifie pas l'endossement par l'**OHDQ** des produits ou services annoncés de même que les idées véhiculées. Les opinions et les points de vue exprimés n'engagent que les auteurs. L'**OHDQ** se réserve en tout temps le droit de refuser de publier un texte, de cesser de publier une annonce, si la mission, la vision et les valeurs de l'**OHDQ** ne sont pas respectées et que cela va à l'encontre des lois et règlements en vigueur et de la présente politique.

À noter que le titre **hygiéniste dentaire** doit, en tout temps, être écrit en entier, qu'il soit écrit dans un article ou dans une publicité. Advenant le cas où seul le mot *hygiéniste* était inscrit, l'Ordre exigera que la modification soit faite.

Voici une liste, non exhaustive, des publicités acceptables et inacceptables :

### **Publicités acceptables :**

- Les messages visant la vulgarisation scientifique;
- Les messages de nature institutionnelle ou sociétale;
- Les messages soutenant l'éducation;
- Les messages qui font la promotion d'un événement, d'une activité ou d'une cause ou d'une formation;
- Les messages visant à promouvoir ou à éviter certains comportements ou à sensibiliser sur certaines problématiques;
- Les messages visant à promouvoir des produits ou des services compatibles avec la mission, la vision et les valeurs de l'**OHDQ**;
- Les annonces de recrutement;
- Les nominations;
- Les décisions et les avis légaux de l'Ordre.

### **Publicités excluent :**

- Toute publicité qui est incompatible avec la mission, la vision et les valeurs de l'**OHDQ**;
- Toute publicité qui est incompatible avec les lois et règlements qui encadrent la profession d'hygiéniste dentaire;
- Toute publicité qui fait la promotion des produits du tabac, des produits alcoolisés, des drogues ou tout jeu de hasard, parti politique ou unité syndicale, regroupement religieux, secte ou religion;
- Toute publicité sexiste.

### **Droit d'auteur**

Tous les articles, textes, illustrations et photographies publiés sont la propriété de l'**OHDQ**. Aucune reproduction n'est permise sans l'accord écrit de l'**OHDQ**.